

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Nouvelle-
Aquitaine et gendarmerie pour la zone
de défense et de sécurité Sud-Ouest

**Décision n° 3892 du 3 février 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest**

NOR : INTJ2202775S

**Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de
la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de
l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie
nationale ;

Vu la décision n° 39944 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130602S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2022 :

Colas	Christophe	NIGEND :	152058
--------------	------------	----------	--------

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2022 :

Fabre	Cédric	NIGEND :	225945
--------------	--------	----------	--------

L'Humbert	Lilian	NIGEND :	245943
------------------	--------	----------	--------

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2022 :

Télégone	Stéphane	NIGEND :	354968
-----------------	----------	----------	--------

Gaborit	Nicolas	NIGEND :	350520
----------------	---------	----------	--------

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 février 2022.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Nouvelle-
Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest,
A. Pétillet*